



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 5 OCTOBRE**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, BOYER MENDEZ Alice, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, DUBOIS Jean, HALTER Laurence, LARGEAU Damien, LAINE Stève, LAVORGNA-BISQUE Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, TARQUINI Daniel

Absents : GIORDANO Clara (pouvoir à A. MAGNIN MELOT), MENARD Christophe (pouvoir à C. BOUGE), STUMPF Magali (pouvoir à J. HENSELER)

**DELIBERATION RECTIFICATIVE D'ERREUR MATERIELLE DANS LA DELIBERATION INTITULEE « ECOLE DE
MUSIQUE – PRESENTATION DE L'ORGANISATION – MODIFICATION DES TARIFS »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2024-06-24/009, en date du 24 juin 2024, relative à l'organisation et aux tarifs de l'école de musique,

Considérant qu'il y a lieu de rectifier une erreur matérielle, en effet, le tarif adopté et pratiqué pour l'instrument dont chant, cours individuel 30 min/semaine adulte est de 46 € et que la mention de 47 € dans le tableau résulte d'une simple erreur de transcription,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'APPROUVER** que la délibération n°2024-06-24/009 du 24 juin 2024 relative aux montants des cours individuels d'instruments dont chant, cours de 30 min/semaine adulte doit être lue comme 46 € au lieu de 47 €,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tournettes, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

Le Maire,

BOUGE Camille



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



ECOLE DE MUSIQUE FAYENCE - TOURRETTES



TARIFS applicables à compter de septembre 2025

FAYENÇOIS / TOURRETTANS

	INSTRUMENT DONT CHANT Cours individuel 30 min/sem	INSTRUMENT DONT CHANT Cours individuel 45 min/sem	INSTRUMENT DONT CHANT Cours individuel 1h/sem	EVEIL MUSICAL* Cours collectif 45 mn/sem	SOLFEGE* Cours collectif 1h/sem	ATELIERS* Cours collectif 1h/sem	CHORALE* Cours collectif 1h/sem
1 ^{er} enfant Coût mensuel	38 €	46 €	59 €	13 €	17 €	23 €	15 €
2 ^{ème} enfant OU 2 ^{ème} discipline ou +/élève Coût mensuel	30 €	38 €	51 €	13 €	17 €	15 €	15 €
Adulte Coût mensuel	46€	63 €	84 €	-	21 €	23 €	15 €



*	Minimum élèves	Maximum élèves
Eveil musical	3	8
Solfège	5	10
Ateliers	4	8
Chorale	10	A définir avec le professeur
Orchestre	6	





ECOLE DE MUSIQUE FAYENCE - TOURRETTES



TARIFS applicables à compter de septembre 2025

AUTRES COMMUNES : à défaut de convention avec la commune d'origine, il sera réclamé la participation totale à la famille

	INSTRUMENT DONT CHANT Cours individuel 30 min/sem	INSTRUMENT DONT CHANT Cours individuel 45 min/sem	INSTRUMENT DONT CHANT Cours individuel 1h/sem	EVEIL MUSICAL* Cours collectif 45 mn/sem	SOLFÈGE* Cours collectif 1h/sem	ATELIERS* Cours collectif 1h/sem	CHORALE* Cours collectif 1h/sem
1 ^{er} enfant Coût mensuel	Participation totale	71 €	99 €	133 €	31 €	34 €	23 €
	Part familiale	38 €	46 €	59 €	13 €	17 €	15 €
	Part commune d'origine	33 €	53 €	74 €	18 €	17 €	-
2 ^{ème} enfant OU 2 ^{ème} discipline ou + / élève Coût mensuel	Participation totale	71 €	99 €	133 €	31 €	34 €	23 €
	Part familiale	30 €	38 €	51 €	13 €	17 €	15 €
	Part commune d'origine	41 €	61 €	82 €	18 €	17 €	8 €
Adulte Coût mensuel	Participation totale	71 €	99 €	133 €	-	34 €	23 €
	Part familiale	46 €	63 €	84 €	-	21 €	15 €
	Part commune d'origine	25 €	36 €	49 €	-	13 €	-



*	Minimum élèves	Maximum élèves
Eveil musical	3	8
Solfège	5	10
Ateliers	4	8
Chorale	10	A définir avec le professeur
Orchestre	6	

